

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 juin 2015

Communiqué de presse

Depuis août 2014, les services de l'État, en partenariat avec le conseil général, le conseil régional, les maires et les collectivités concernés ont travaillé à trouver des solutions pour faire face à la problématique de l'échouage des sargasses sur les côtes de la Martinique.

Dans un premier temps il a fallu faire face à l'urgence :

- Mobilisation de l'expertise des services de l'État (DAAF, DEAL et ARS) pour conseiller les maires ;
- Suivi de la situation sanitaire avec des mesures quotidiennes des taux de H2S et Intervention dans les cas les plus sensibles (FAA) ;
- Quantification du phénomène avec 14 reconnaissances aériennes Dragon 972 permettant de cartographier les arrivées d'algues.

Dans un second temps, l'État avec ses partenaires a mis en place les bases d'une réponse globale et opérationnelle dans la durée :

- Organisation de 10 réunions de travail depuis août 2014 et mise en place de 4 groupes de travail (ramassage, usage agronomique, traitement et suivi des mesures d'H2S) ;
- Réalisation dans la durée d'expérimentations de différents moyens de ramassage.

Présentées le 20 mars dernier en préfecture, ces initiatives seront mises en œuvre dans les prochaines semaines.

Aujourd'hui, ces réunions et travaux ont permis de débloquer très rapidement des crédits conséquents pour l'élaboration de solutions opérationnelles afin de :

- **Soutenir l'effort des collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral:**

1,7 millions d'euros de l'enveloppe Insertion par l'Activité Économique (IAE) de la DIECCTE sont mobilisés dans le cadre de la politique d'insertion de l'État pour la création des «brigades vertes».

Ces Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), sont créés en lien avec les EPCI CAP Nord et Espace Sud, pour aider les collectivités au ramassage des sargasses.

- **Financer des projets opérationnels:**

- **1,5 millions d'euros** ont été mis à disposition par l'État via l'ADEME pour financer les projets retenus dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en Janvier 2015. Les projets retenus doivent permettre d'améliorer la collecte des algues quels que soient le type de côte et les modalités de ramassage ;
- Près de **200 000 euros** sont débloqués par l'État via l'ADEME en co-financement avec le conseil général et le conseil régional pour permettre l'installation par Madininaire et l'ARS d'un réseau permanent de surveillance H2S ;
- **200 000 euros** de Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) sont disponibles pour financer les besoins des communes en petits équipements.